

Un simple faiseur de prêtres ! ... Il n'existe rien de semblable dans la hiérarchie de l'église catholique.

Me voici enfin rendu aux conclusions générales de l'auteur contre ma religion ; me voici en présence des anathèmes prononcés contre l'église catholique du Canada. Ce sont la page 226 et les suivantes qui offrent ce scandale. Elles nous apprennent en substance :

1^o Que depuis la conquête, nous catholiques, n'avons plus d'évêques en Canada.

2^o Qu'à l'époque de la conquête, *tous leurs pouvoirs* ont été transférés aux souverains de la Grande-Bretagne.

Je dois ici comme catholique élever la voix (et plutôt au ciel qu'elle pût retentir jusqu'au fond du cabinet de Saint-James !) pour publier que tous les parlemens, tous les traités, et toutes les capitulations du monde ne sauraient m'arracher ma religion ; que je ne puis, comme je l'ai déjà dit, me soumettre, *dans les choses purement spirituelles*, à un chef qui professe une doctrine étrangère à ma croyance catholique, et encore moins à un laïque, auquel M. Smith et le procureur-général (*par nobile fratrum !*) attribuent, par je ne sais quelle magie, le pouvoir de consacrer le pain et le vin, *me conférer les saints ordres, etc.* Car ces paroles (p. 227) : *".... The office (of the bishop) was annihilated, and all the POWERS INHERENT THEREIN transferred to His Majesty," etc.*, renferment implicitement cette absurdité, ou elles ne signifient rien.

La droite raison, la justice et l'honneur combattront à mes côtés dans cette lutte, et maintiendront avec moi, contre les conclusions du procureur-général, aidé de M. Smith, que la promesse solennelle du *LIBRE EXERCICE DE MA RELIGION*, tant de fois répétée dans les différentes proclamations des généraux et gouverneurs britanniques, et ensuite confirmée par les capitulations de Québec et de Montréal, et par le traité de paix de '63, *ne peut être violée sans sacrilège*, puisqu'elle m'a été donnée sous la foi du serment.

Que si l'on m'objecte la *suprématie du roi*, toujours exprimée dans les capitulations et autres actes publics, je répondrai sans hésiter que cette clause *est nulle*, qu'elle est une *lettre morte (a dead letter)*, parce que cette suprématie n'est pas essentielle au bon gouvernement de la province, comme plus de 60 années d'expérience le prouvent jusqu'à l'évidence ; parce qu'elle ne saurait ajouter un iota de prospérité à l'état ; et enfin, et indépendamment de toute autre raison, parce qu'elle anéantirait la religion, et avec elle le bonheur de 400,000 fidèles et loyaux sujets britanniques. Que si ces argumens ne produisent pas l'effet désiré, je ne cesserai alors de répéter qu'on m'a offert *toute ma religion*, et que je ne puis ni ne veux la recevoir *morcelée et défigurée*.

Je n'ignore pas que plusieurs de ceux qui se tiennent habituellement, la hache en main, à la racine de nos institutions civiles et religieuses, osent prononcer ce blasphème : *L'église du Canada, pour exister, n'a pas besoin du souverain-pontife ; un évêque qui serait nommé uniquement par S. M. Britannique suffirait.* Que des individus ignorans ou dévorés de préjugés parlent ainsi, cela n'étonne pas ; que ces gens à conscience gangrenée, et pour lesquels la haine est un besoin journalier, affichent de tels paradoxes, il n'y a rien de surprenant en cela ; mais je ne puis revenir de mon étonnement, ni supprimer ma douleur, lorsque je